

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1983)

**Heft:** 702

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du «service non armé» comme une alternative valable pour ceux qui auraient des scrupules à «faire leur service comme tout le monde»... Argumentation vicieuse, une fois de plus. La preuve? Ce sont les textes eux-mêmes qui l'apportent et qui montrent qu'il est aussi difficile d'être reconnu comme un «véritable» objecteur de conscience par les juges militaires que d'être reconnu «digne» de servir dans les troupes non armées.

Comparez! Le sinistre article 81 du Code pénal militaire, celui qui cerne l'objection de conscience selon le Département militaire (alinéa 2): «La peine sera l'emprisonnement jusqu'à six mois ou les arrêts répressifs si l'auteur, du fait de ses convictions religieuses ou morales, a agi à la suite d'un grave conflit de conscience. La privation des droits civiques ne sera pas prononcée. Le juge pourra exclure de l'armée le condamné à l'emprisonnement ou aux arrêts répressifs (...).» Et l'article premier de l'ordonnance «sur le service militaire sans arme pour des raisons de conscience» (principe): «Les hommes astreints aux obligations militaires, que l'utilisation d'une arme plongerait dans un grave conflit de conscience en raison de leurs convictions religieuses ou morales, peuvent servir sans arme.» Les mêmes mots, prétextes aux mêmes discriminations arbitraires, aux mêmes chausse-trapes administratives, aux mêmes refus casqués.

Lorsque viendra le moment d'expliquer au plus large public possible l'urgence de l'initiative «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte», on aura garde d'oublier ces jours de septembre au Conseil national.

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Tous dans le même sac

Délirons, voulez-vous?

I. Afghanistan: J'en ai déjà parlé, je crois. Du côté russe, tout est clair — une entreprise qu'on a

parfois de la peine à distinguer du gangstérisme pur et simple. Du côté occidental, infiniment moins clair. On parle beaucoup des avions français livrés à l'Irak: pas le plus petit Exocet chez les insoumis afghans! Suis-je mal renseigné? Pas le moindre conseiller militaire américain. Et les Chinois, qui habitent à deux pas: pas de contingent chinois aux côtés des rebelles. En somme, tout le monde crie contre les Soviétiques, mais personne ne lève le petit doigt. Comme si ces braves gens préféraient infiniment une occupation russe à des rebelles, dont on découvrirait après coup qu'ils n'ont eu rien de plus pressé que d'installer au pouvoir un quelconque ayatollah...

II. L'autre jour, à la TV, j'ai suivi les trois émissions consacrées à l'affaire Kennedy... Une chose m'a frappé: Oswald, concluait l'émission, ne pouvait pas avoir agi seul et plus est, il ne pouvait pas avoir agi sans des protections. En effet, passé en URSS après avoir renié sa patrie à haute et intelligible voix, Oswald en revient et n'est nullement inquiété, à peine interrogé par le FBI, nullement surveillé — contrairement à tous les usages. Or — et cela, le film le mettait moins en évidence — Oswald *quitte l'URSS* sans être aucunement retenu. Il quitte l'URSS ayant épousé une Russe, et les différentes instances soviétiques n'y trouvent rien à redire; le KGB ne l'importe nullement. En d'autres termes, Oswald, l'un des assassins de Kennedy ou tout au moins l'un de ceux qui ont trempé de près dans toute l'affaire, est ou semble être dans les petits papiers du KGB et de la CIA — ou le FBI, excusez-moi, je confonds un peu tous ces messieurs. On appelle ça un agent double, et la question qui se pose, c'est, dans l'affaire Kennedy, de savoir s'il agissait pour le compte de l'un, ou de l'autre — *ou des deux!*

III. L'«incident» de l'avion sud-coréen. Là de nouveau, tout est limpide du côté russe. Quelles que soient les circonstances, et quand bien même l'avion abattu aurait été un avion militaire en mission d'espionnage, abattre un avion non armé, ou

l'abattre avant qu'il ait fait mine d'utiliser ses armes, ce sont des procédés de gangster. Du côté américain (respectivement *sud-coréen*), les choses sont infiniment moins claires. Somme toute, aucune explication valable n'a été donnée sur la présence de l'avion en zone soviétique.

Par ailleurs, les causes: du côté russe, on ne voit pas quel avantage M. Andropov pouvait avoir à faire abattre le Boeing. On a dit que peut-être la chose s'était faite derrière son dos, par des gens qui désiraient étouffer toute possibilité de détente et de désarmement. Naturellement, on peut aussi supposer qu'à l'un ou l'autre échelon de la hiérarchie, il y avait un crétin, qui... Côté américain (*sud-coréen*), on voit encore moins bien quel avantage il y avait à risquer un avion dans les parages: on me dit que les différents satellites donnent des photos sur lesquelles on peut déchiffrer les numéros d'immatriculation des camions soviétiques stationnés dans la région!

*Cui prodest...* A qui le crime a-t-il profité? Aux Russes? On ne voit pas bien, à moins de supposer qu'il se trouve en URSS des gens qui veulent la peau d'Andropov ou qui veulent torpiller à jamais tout arrangement, toute négociation. Aux «Occidentaux»? On voit encore moins bien, à moins de supposer...

Ce qu'on voit très bien, en revanche, c'est à qui le crime a nui — je ne parle pas des cent et quelques victimes et de leurs familles, proches, amis, etc.: à tous ceux qui s'efforcent, envers et contre tous, d'arriver à une limitation des armements, et notamment nucléaires, à une entente entre les peuples, etc.

Et dans les trois cas examinés, que voit-on? Une *entente* entre Soviétiques et Occidentaux, qui somme toute ne sont pas si opposés les uns aux autres qu'on nous le dit... C'est exactement ce que raconte Orwell, dans ce roman d'anticipation qui s'appelle *1984!*

J. C.